

Règlement du concours « Fête du pain »
par cora concorde et cora Foetz
du 11 mai 2021 au 15 mai 2021 inclus - Jeu sans obligation d'achats

Article 1 : Objet

La société organisatrice CORA LUXEMBOURG S.A., dont le siège social se situe à L-3898 Foetz/ Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118 ;

cora Concorde, siège d'exploitation de Bertrange, 80 route de Longwy, 8060 Bertrange ainsi que cora Foetz, siège d'exploitation de Foetz, 11 rue du Brill, 3898 Foetz, toutes deux éditrices du jeu, mettent en place un concours sans obligation d'achat.

Le jeu « Fête du pain » (ci-après « le concours ») se déroule du 11 au 15 mai 2021 à 20h inclus dans le magasin de Cora Concorde et dans la galerie commerciale de Cora Foetz. Les participants seront invités à participer au Concours via un formulaire (nom, prénom e-mail et téléphone) mis à disposition à proximité de la pièce en pain exposée dans chacun des magasins et pourront participer au concours exclusivement en utilisant le formulaire original mis à disposition.

La société cora (société organisatrice) est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer.

Le présent règlement de concours, ainsi que ses adaptations, sera disponible en magasin

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure au moment du concours.

La participation au concours ne nécessite pas d'être en possession d'une carte Cora.

La création d'une carte Cora est obligatoire en cas de gain pour pouvoir en bénéficier.

Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement de concours seront exclues et la participation sera disqualifiée. Une seule participation est admise par foyer et par magasin. Tout autre recours à des pratiques visant à contourner les limites de participation au concours, entraînent l'exclusion automatique et sans préavis du participant au concours.

Chaque famille habitant sous le même toit peut gagner au maximum une fois sur la période du concours.

Le personnel de Cora Luxembourg SA ainsi que le personnel des commerces de la galerie commerciale de Cora Foetz et du magasin de Cora Concorde ne peuvent pas participer au présent concours.

Article 3 : Modalités de participation -Déroulement du Concours

Pour participer valablement au Concours, le participant doit

1) Remplir les données d'identification obligatoires demandées sur le formulaire de participation, disponible à proximité de la pièce exposée en pain dans chacun des magasins.

- nom
- prénom
- e-mail
- téléphone

2) Répondre à la question du concours suivante :

« *Quel est le poids de l'ensemble de la pièce en pain exposée ?* »

3) Le participant doit satisfaire aux conditions stipulées dans l'article 2 de ce règlement.

Article 4 : Désignation des gagnants - Prix

Ce concours est doté du prix suivant :

Gain de 100€, reversé sur la carte cora

3 gagnants sont attribués dans chacun des magasins cora concorde et cora Foetz.

Les gagnants seront ceux qui auront répondu correctement, ou qui s'approcheront le plus de la réponse exacte, à la question figurant sur le formulaire de participation. En cas d'égalité, un tirage au sort sera organisé pour désigner les 3 gagnants de chaque magasin.

Le tirage au sort éventuel aura lieu le jeudi 20 mai 2021.

La question ne peut en aucun cas être un sujet de litige. La liste des gagnants ne peut faire l'objet de contestation.

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité ou leur adresse électronique (e-mail). Toute fausse identité ou fausse adresse électronique (e-mail) ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et des gains obtenus en conséquence.

Toute falsification de nom ou e-mail sera poursuivie pénalement.

Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail (à l'adresse e-mail mentionnée lors de la participation, à défaut par téléphone) pour recevoir les 100€ sur leur carte cora. Passé le délai qui leur sera indiqué pour répondre à cet e-mail, leur gain restera la propriété de la société organisatrice. Le gagnant ne possédant pas de carte cora, s'engage à en créer une, personnellement, pour bénéficier de son gain. Tout refus du participant de créer une carte cora entraînera l'annulation de sa participation et par conséquent du gain en question

Le gain de ce Concours est, non échangeable, et non remboursable en argent, partiellement ou totalement.

Article 5 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement disponible en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier de justice.

La version déposée chez l'huissier de justice fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.

Les gagnants acceptent explicitement que cora concorde ainsi que cora Foetz publient leurs noms ainsi que leurs photos éventuelles à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

Article 6 : Protection des données personnelles

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données sont récoltées et conservées par la société cora. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant à la société cora.

Rédigé à Luxembourg, le 10/05/2021